

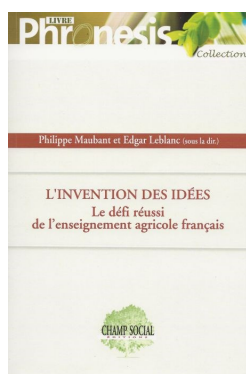
Document mis à jour le 5 juillet 2022

Nota

Comme son nom l'indique, ces fiches de « Repères historiques » ne sont que l'indication chronologique des principaux faits marquants liés au sujet traité. Elles ne sont en aucun cas des analyses. Leur objectif est simplement de donner au lecteur des indications de bases, lui permettant, s'il le désire, d'aller « plus loin », notamment grâce aux sources, références bibliographiques et liens hypertextes qui sont mentionnés.

Les formations dans les ministères chargés de l'Agriculture et de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et des Sports

« Fertilisations croisées et innovations »



Le Comité d'histoire de l'enseignement agricole a organisé, le 4 mars 2022, un colloque intitulé « L'INVENTION DES IDÉES, le défi réussi de l'enseignement agricole français », appuyé sur un important ouvrage au titre identique (507 pages, plus de 30 contributeurs – Champ social éditions, collection Phronesis – 25 €).

L'histoire de l'enseignement agricole renvoie à de nombreuses préoccupations et/ou innovations pédagogiques communes avec celles des ministères chargés de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et des Sports. D'importantes personnalités de ces ministères ont été à l'origine de « fertilisations croisées ». Par ailleurs les ministères chargés de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et de l'Agriculture sont les ministères certificateurs français, « autorités académiques ». Croiser les regards peut être fécond.

Il n'est pas possible, dans cette courte fiche, de retracer les fondements, l'histoire, les politiques et les évolutions de l'enseignement agricole, marqués par une volonté permanente d'innovation pour « faire société ». On se contentera de quelques « flashs », relatifs aux innovateurs et aux innovations. Ils peuvent permettre au lecteur « d'aller plus loin », en se plongeant dans l'ouvrage cité, en lisant les propos des intervenants, ou en regardant la vidéo de leur intervention, accessibles par le lien suivant <http://champsocial.com/Phronesis/replay/>.

De certains innovateurs :

La première grande figure à citer est sans doute celle de Paul HARVOIS (1919-2000), instituteur, résistant, devenu inspecteur adjoint de l'éducation populaire dans l'Aisne en 1945, secrétaire général de la Fédération des œuvres laïques de ce département, puis directeur départemental de la jeunesse et des sports de la Haute-Marne en 1952. C'est là qu'il rencontre le jeune préfet Edgar PISANI, avec lequel il collabore pour la création et l'animation d'équipements socioculturels. Avec Joffre DUMAZEDIER, il est membre actif du mouvement d'éducation populaire « Peuple et Culture » ; dans cet esprit, il invente et anime avec Roger LOUIS les télé-clubs, voués à une réception collective de la télévision, alors naissante. Nommé directeur du CREPS d'Houlgate en 1958, voulant introduire une dimension culturelle dans la formation des professeurs d'éducation physique, il se brouille avec son ministère, qui le mute au CREPS de Phalempin (près de Lille) en 1960.

C'est là qu'Edgar PISANI, nommé ministre de l'Agriculture en août 1961, va le chercher pour l'aider à donner corps à la loi d'orientation agricole votée le 2 août 1960, à l'initiative de Michel DEBRÉ et du général de GAULLE, portant notamment la volonté politique de donner au groupe social des agriculteurs une place reconnue dans la société, à parité avec d'autres catégories sociales et professionnelles. S'agissant de l'enseignement agricole, il vivait alors « *sur des vestiges mal assurés de lois de 1848 et 1918* ». La parité recherchée comportait quatre aspects, aspect économique, culturel, « citoyen » et « physique et sportif ».

La loi-programme de 1962 et un soutien politique constant au-delà des majorités parlementaires pendant une quinzaine d'année donnèrent à Edgar PISANI les moyens d'introduire de nombreuses innovations structurelles. Paul HARVOIS lui propose les éléments d'une refondation de l'enseignement agricole moderne. Ses conceptions éducatives s'intéressent à la personne dans toutes ses dimensions. Elles s'appuient sur les valeurs de l'éducation populaire. À côté d'une formation générale, scientifique et technique, l'éducation physique et sportive prend toute sa place et il crée une nouvelle discipline au rôle central, l'éducation socioculturelle.

Celle-ci se développera en lycées et collèges, avec des enseignants nombreux, bien formés et des moyens, tout cela sans commune mesure avec le développement relativement discret des foyers socio-éducatifs dans les lycées de l'Éducation nationale, dont les objectifs se rejoignaient un peu.

C'est ainsi qu'aujourd'hui encore les ministères chargés de la Jeunesse et de l'Agriculture sont les seuls à disposer de deux corps « cousins » dans ces missions, les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse et les professeurs d'éducation culturelle.

Autre innovation, le développement de la formation continue et de la formation d'adultes, avec la création des centres de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA). Par ailleurs, des établissements d'enseignement agricole se dotaient d'équipements culturels, dont des amphithéâtres, d'associations culturelles et sportives gérées par les élèves et ouvertes sur l'environnement.

Le dispositif de 1960 fut rénové par les lois du 9 juillet 1984 et du 31 décembre 1984 (respectivement pour l'enseignement agricole public et privé), à l'initiative du ministre Michel ROCARD, qui disposait dans ses services depuis 1982 de René MABIT, autre figure marquante, alors chef de bureau des innovations et de la formation. René MABIT devient en 1986 sous-directeur de la politique des formations, puis travaille sur les rythmes scolaires, un axe fort de la politique du ministère chargé de la Jeunesse et des Sports et de celui de l'Éducation nationale. De 1996 à 1997, il est rapporteur de la mission de réflexion sur l'école, puis secrétaire général du comité d'évaluation et de suivi des aménagements des rythmes scolaires. Il devient ensuite conseiller technique puis directeur de cabinet de Marie-George BUFFET, ministre de la Jeunesse et des Sports.

Pour trouver un successeur au délégué à l'emploi et aux formations de l'époque, c'est René MABIT qui proposera à Mme BUFFET le recrutement d'un cadre du ministère chargé de l'Agriculture très expérimenté dans les domaines de la formation professionnelle et de l'innovation pédagogique, issu de l'Institut national de recherche et d'applications pédagogiques (INRAP) ou de l'Institut national de promotion supérieure agricole (INPSA) de Dijon.

Françoise SAVY, professeur d'éducation socioculturelle et ancienne responsable de l'unité Apprentissage de l'INRAP, sollicitée, déclina la proposition ; Hervé SAVY, son mari, ingénieur et ancien sous-directeur chargé de la formation professionnelle au ministère de l'Agriculture, l'accepta. Il prit ses fonctions le 4 octobre 1999. Marie-George BUFFET lui donna notamment la mission de favoriser le développement du dialogue social dans le champ du sport et de l'animation, de professionnaliser les diplômés du ministère compte tenu de l'évolution des pratiques, et de structurer les diplômés en unités de compétence capitalisables (cf. Lettre du CHMJS n° 41, de novembre 2021).

Deux ans plus tard, après un travail de concertation intense, le décret n°2001-792 du 31 août 2001 créa le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sport (BP JEPS). Ce diplôme était le premier de la filière. Le 20 novembre 2006 étaient créés le diplôme d'État et le diplôme d'État supérieur, le DE JEPS et le DES JEPS, respectivement classés aux niveaux 3 et 2 (décrets n° 2006-1481 et 2006-1419).

De certaines innovations :

La recherche et la mise en œuvre d'innovations sont des éléments identitaires de l'enseignement agricole français depuis les années 1960, pour affirmer et justifier sa spécificité ; ce modèle est sans équivalent au plan européen. Les innovations spécifiques qui se mettent en place à partir de cette période concernent notamment, comme on l'a vu, la mise en place de l'éducation socioculturelle, mais également l'attachement à la pratique des gestes professionnels et les liens quotidiens avec les mondes concrets des professions, l'autonomie des établissements, l'ouverture sur le territoire, l'importance du milieu comme terrain d'apprentissage, la pédagogie du projet, la prise de responsabilité, l'approche globale et pluridisciplinaire des objets d'apprentissage.

On notera également la pluralité des corps professionnels intervenant auprès des élèves, ce qui n'était pas le cas, sauf exception, dans les établissements de l'Éducation nationale. Ces innovations étaient issues de courants de pensée et de pratiques différents des usages académiques en vigueur ; on les retrouvait dans les mouvements d'éducation populaire, bien connus et partenaires du ministère de la Jeunesse et des Sports.

S'agissant de ses diplômes, c'est surtout à partir du début des années 1980 que l'innovation pédagogique a marqué l'enseignement agricole. Il a choisi de les rénover tous, en élaborant pour chacun d'eux, en liaison étroite avec les branches concernées, un « référentiel professionnel » (appelé maintenant référentiel d'activité, dans le cadre de l'application de la loi du 5 septembre 2018), spécifié en un référentiel de certification.

Autre innovation marquante, l'individualisation des parcours de formation, l'introduction d'un positionnement à l'entrée en formation et la mise en place du contrôle continu en cours de formation (CCF), appliqué d'abord au brevet de technicien agricole.

Tout cela s'inscrivait dans un autre grand chantier, l'expérimentation des unités capitalisables (UC), conduite à partir de Dijon par l'INRAP en apprentissage, et l'INPSA en formation professionnelle continue dès 1983, avec l'appui de la délégation à la formation professionnelle du ministère chargé du Travail. Le CAP agricole (CAPa), puis le Brevet professionnel agricole (BPA) seront les premiers diplômes construits en UC. Les UC étaient définies en termes de capacité à maîtriser, à partir d'une analyse prospective du métier auquel préparait le diplôme. Le système des UC était né de travaux s'adressant uniquement à des adultes en formation, conduits sous la direction de Bertrand SCHWARTZ au début des années 1960 et repris par l'Éducation nationale en 1968 pour les CAP en formation continue. L'enseignement agricole reprit le concept à son compte et créa son corpus théorique et méthodologique. Il généralisa ce dispositif à tout son système de formation des adultes, à une grande partie de l'apprentissage, et les acquis pédagogiques en irriguèrent également la formation scolaire.

S'agissant du ministère chargé de la Jeunesse et des Sports, l'organisation des brevets d'État à trois degrés (par le décret n° 72-490 du 15 juin 1972) avec un tronc commun et des épreuves spécifiques s'inspirait un peu du système des UC. Ces diplômes n'étaient toutefois pas conçus sous forme de capacités à maîtriser, mais plutôt de connaissances à acquérir pour le tronc commun, et d'épreuves, réussies ou non pour la partie spécifique. On faisait l'hypothèse que la réussite attestait de compétences, sans qu'il y ait eu une réelle analyse préalable du métier.

Cette décennie a également été l'occasion du déploiement de la pluridisciplinarité dans les établissements. Il a fallu longtemps pour que l'Éducation nationale relaie et intègre ces innovations, qui ont marqué profondément et durablement l'évolution de la formation professionnelle en France, y compris aujourd'hui avec la reconnaissance des blocs de compétences, la formation modulaire et la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Concernant l'éducation physique et sportive, c'est Maurice CHARLES, premier inspecteur pédagogique national pour l'EPS détaché du ministère de l'Éducation nationale à celui de l'Agriculture qui, dès le début des années 1970, s'investit dans la création de « l'étude de milieu » et sa dimension pluridisciplinaire, en s'appuyant particulièrement sur activités physiques de pleine nature, avec les centres de Florac en Lozère et Fouesnant en Bretagne, notamment. Au moment où le concept d'écologie pénètre les établissements, ces actions prennent une place importante dans le développement précoce de l'éducation à l'environnement dans l'enseignement agricole, puis au développement durable dès les années 1970.

C'est également à partir de 1980 que furent mises en place les sections sportives de l'enseignement agricole (SSEA) à partir d'études réalisées dès 1973. À la différence des activités sportives organisées dans les établissements de l'Éducation nationale (par l'ASSU, devenue UNSS), et comme l'éducation socioculturelle déjà citée, elles avaient une mission d'animation et de développement des territoires. Non seulement il s'agissait de faciliter aux jeunes filles et aux jeunes garçons une pratique de manière un peu plus intense leur sport de prédilection, mais cela permettait de les initier à leur encadrement et de les former à cela, le cas échéant jusqu'à obtenir une certification complémentaire, diplôme d'une fédération sportive, certificat de qualification professionnelle (CQP), titre à finalité professionnelle (TFP), ou brevet d'État, maintenant BP, DE ou DES JEPS. Ce dispositif est maintenant bien connu sous le nom de « biquilification ». En cohérence avec le milieu agricole et pour favoriser l'emploi, beaucoup des activités support étaient orientées vers le plein air, appelé maintenant activités de pleine nature.

Depuis 1981, avec Claude HARDY (IPJS, ancien IPR) pour le ministère chargé des Sports, avec Jean ABOUDARHAM pour celui chargé de l'Agriculture, et les ministres concernées, Edwige AVICE et Édith CRESSON, de nombreuses initiatives ont été prises, conjointement, pour développer les SSEA et les biquilifications. (cf. pour des précisions, le rapport du MAA de mars 2015 sur les formations biquilifiantes dans les établissements d'enseignement agricole – Le cas des métiers du sport et de l'animation : <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/154000519.pdf>).

Quelques chiffres sur l'enseignement agricole :

Le public : 145 000 élèves ; 37 000 étudiants ; 33 000 apprentis ; 25 000 stagiaires adultes.

Les structures : 805 établissements (216 publics, dont 94 CFA, 307 maisons familiales rurales, 211 lycées privés) en métropole et DOM-COM, 11 centres médico-éducatifs, 18 établissements d'enseignement supérieur.

Les formations : 4^e, 3^e, CAPa, Bac S, bac techno STAV, Bac pro (production agricole, aménagement des espaces, agroalimentaire, service aux territoires et aux personnes), formations d'ingénieur, vétérinaire, paysagistes (LMD).

(Source : Portrait de l'enseignement agricole – MAA – 2020)

Bibliographie : Outre l'ouvrage cité en p. 1, pour une plus ample connaissance de l'histoire de l'enseignement agricole, on pourra se reporter à l'article d'Hervé SAVY du 28 juin 2022, [L'enjeu des transitions et les capacités d'accompagnement de l'enseignement agricole](#), accessible par ce lien et doté d'une importante bibliographie.

Fiche rédigée par **Michel CHAUVEAU**

Inspecteur principal de la
Jeunesse et des Sports honoraire

Reproduction autorisée sous réserve de l'accord préalable du CHMJS